

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2025090CS0105

Comité Syndical du 31 mars 2025

Date de convocation : 19 mars 2025
Date d'affichage : 2 avril 2025

OBJET : Budget principal 2024 : compte financier unique.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes, 31 rue des Douhards à Saint Michel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claudy SEGUINAR, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°19 de Verteuil sur Charente, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	52
Nombre de procurations au moment du vote :	4

Le Président propose au Comité Syndical qui l'accepte, Madame Sylviane BUTON, 1^{ère} Vice-Présidente, comme Président *ad hoc*.

Le Président Jean-Michel BOLVIN cède la Présidence du Comité Syndical à Madame Sylviane BUTON.

Madame Sylviane BUTON **demande à Madame Laure GAUTHIER**, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte financier unique 2024 du budget principal.

Madame Laure GAUTHIER rappelle que concernant le compte financier unique :

- Que le SDEG 16, Syndicat mixte ouvert, a adopté la nomenclature comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Que par délibération du 9 décembre 2022, le Comité Syndical a également adopté un règlement budgétaire et financier selon lequel (article 2.7) :

« Le compte financier unique (CFU) a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

La mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

A terme, le CFU participera à un bloc d'information financière modernisé et cohérent composé d'un rapport sur le CFU, du CFU lui-même et des données ouvertes ("open data").

- Qu'ainsi, pour les comptes 2024, le SDEG 16 présente désormais un CFU qui remplace le compte administratif mais également le compte de gestion.
- Que de plus, à compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3500 habitants soumis aux instructions budgétaires et comptables M4 et M57, ont l'obligation de produire **une annexe environnementale** dans leur compte administratif ou leur compte financier unique (article 191 de la loi de finances pour 2024).

Il est précisé que le compte financier unique 2024 du budget principal était joint, dans son intégralité, aux convocations.

Il est donné lecture, section par section et chapitre par chapitre, du compte financier unique 2024 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

SDEG 16 - BUDGET SDEG 16 - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	53 606 030,95	17 088 099,40	70 694 130,35
	Recettes réalisées (1)	B	17 143 751,99	15 260 657,22	32 404 409,21
	Restes à réaliser	C	19 551 422,15	0,00	19 551 422,15
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	56 405 624,27	17 480 074,90	73 885 699,17
	Dépenses réalisées (1)	E	21 513 588,72	5 701 307,63	27 214 896,35
	Restes à réaliser	F	26 130 819,05	0,00	26 130 819,05
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-4 369 836,73	9 559 349,59	5 189 512,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 799 593,32	3 934 056,59	6 733 649,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 570 243,41	13 493 406,18	11 923 162,77
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-6 579 396,90	0,00	-6 579 396,90
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-8 149 640,31	13 493 406,18	5 343 765,87

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	2 799 593,32	0,00	-4 369 836,73	0,00	-1 570 243,41
Fonctionnement	8 823 335,48	4 889 278,89	9 559 349,59	0,00	13 493 406,18
TOTAL I	11 622 928,80	4 889 278,89	5 189 512,86	0,00	11 923 162,77
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21801-Très Haut Débit SDEGC 16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21802-BUDGET ANNEXE EnR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	-153 664,00	0,00	-153 664,00
Fonctionnement	1 648,76	0,00	152 015,24	0,00	153 664,00
Sous-Total	1 648,76	0,00	-1 648,76	0,00	0,00
21803-IRVE SDEG 16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	45 197,91	0,00	-259 597,18	0,00	-214 399,27
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total	45 197,91	0,00	-259 597,18	0,00	-214 399,27
TOTAL II	46 846,67	0,00	-261 245,94	0,00	-214 399,27
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	11 669 775,47	4 889 278,89	4 928 266,92	0,00	11 708 763,50

Par chapitre, la balance générale du compte financier unique 2024 du budget principal s'établit, comme suit :

Fonctionnement - Dépenses		Mandats émis
011	Charges à caractère général	1 848 340,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 252 785,94
65	Autres charges de gestion courante	446 522,80
66	Charges financières	774 895,47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 378 762,68
Total		5 701 307,63

Fonctionnement - Recettes		Titres émis
013	Atténuations de charges	647,19
70	Produits services, domaine ventes diverses	1 184 949,68
731	Impôts et taxes	5 450 080,53
74	Dotations, subventions et participations	5 034 342,74
75	Autres produits de gestion courante	3 585 447,65
76	Produits financiers	189,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 934 056,59
Total		19 194 713,81

Investissement - Dépenses		Mandats émis	RAR	Total
20	Immos incorporelles	11 334,00	0,00	11 334,00
204	Subventions d'équipement versées	1 282 004,92	0,00	1 282 004,92
21	Immos corporelles	122 452,92	87 401,92	209 854,84
23	Immos en cours	13 683 149,45	26 043 417,13	39 726 566,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	132 465,13	0,00	132 465,13
13	Subventions d'investissement	811 761,96	0,00	811 761,96
16	Emprunts et dettes assimilées	5 465 420,34	0,00	5 465 420,34
040	Opérations d'ordre entre sections	5 000,00	0,00	5 000,00
Total		21 513 588,72	26 130 819,05	47 644 407,77

Investissement - Recettes		Titres émis	RAR	Total
13	Subventions d'investissement	5 342 596,72	16 551 422,15	21 894 018,87
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500 000,00	3 000 000,00	7 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 915 887,09	0,00	5 915 887,09
23	Immobilisations en cours	6 505,50	0,00	6 505,50
040	Opérations d'ordre entre sections	1 378 762,68	0,00	1 378 762,68
001	Solde d'exécution positif reporté	2 799 593,32	0,00	2 799 593,32
Total		19 943 345,31	19 551 422,15	39 494 767,46

Madame Laure GAUTHIER précise que :

- **l'excédent total de clôture de l'exercice 2024 du budget principal et des exercices antérieurs cumulés est de : 5 343 765,87 €.**
- **la capacité de désendettement est de : 3,37 ans.**

Madame Laure GAUTHIER présente différents diaporamas :

- un graphique présentant la répartition des dépenses du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 53 345 715,40 € et notamment en matière de travaux
- un graphique présentant la répartition des recettes du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 58 689 481,27 € et notamment en matière de recettes des adhérents
- un graphique présentant la répartition des dépenses de fonctionnement, soit 5 701 307,63 €
- un graphique présentant la répartition des recettes de fonctionnement, soit 19 194 713,81 €
- un graphique présentant la répartition des dépenses d'investissement, soit 47 644 407,77 €
- un graphique présentant la répartition des recettes d'investissement, soit 39 494 767,46 €
- un graphique présentant un comparatif du compte financier unique 2024 par rapport au compte administratif 2023.

Enfin, Madame Laure GAUTHIER récapitule les points clefs du compte financier unique 2024 du budget principal à savoir :

- **L'excédent total de clôture de l'exercice 2024** du budget principal et des exercices antérieurs cumulés est de : **5 343 765,87 €.**
- Les travaux : **83,59% des dépenses** d'investissement
 - o soit plus de 39,8 M € travaux
- Les contributions des collectivités : **18,22%** de l'ensemble des recettes
- Les indemnités des élus : **0,51% des dépenses** de fonctionnement
- Les charges de personnel : **21,97% des dépenses** de fonctionnement
 - o et 2,40% de l'ensemble des dépenses (indemnités élus incluses)
- Les emprunts : **11,70% de l'ensemble des dépenses.**

L'état des emprunts est le suivant :

Nombre d'emprunts en cours :	23
Remboursement du capital en 2024 :	5 458 669,44
Intérêts 2024 :	764 764,68
Annuités 2024 :	6 223 434,12
Capital restant dû au 31/12/2024 (hors intérêts) :	36 789 064,58

- La capacité de désendettement 2024 est de **3,37 ans**.
Pour mémoire, concernant les années précédentes, il était de : 2023=5,57 ans / 2022=7,7 ans / 2021=6 ans / 2020=8 ans.

Madame Laure GAUTHIER rappelle que concernant l'annexe 4 du CFU « Impact du budget pour la transition écologique » :

- Comme indiqué précédemment, à compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités territoriales soumises aux instructions budgétaires et comptables M57, ont l'obligation de produire **une annexe environnementale** dans leur compte financier unique.
- Que le **budget vert** constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.
- Que l'annexe environnementale des collectivités locales permet de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.
- Qu'ainsi, cette annexe, des budgets principaux et des budgets annexes, détaille tout ou partie des dépenses réelles d'investissement selon leur impact environnemental (favorable, neutre ou défavorable).
- Que l'état annexé « Impact du budget pour la transition écologique » se présente sous la forme de tableaux : un tableau par axe de la « classification » européenne et un tableau de synthèse croisant le résultat des cotations sur les différents axes.
- Que les comptes concernés sont listés dans le décret du 16 juillet 2024, ainsi que les axes d'évaluation, pris en compte de façon progressive de 2025 à 2027.
- Que chaque collectivité est libre de coter les dépenses avec ses propres outils, ou en fonction d'outils développés par des éditeurs informatiques.
- Que les critères environnementaux de la taxonomie européenne sont les suivants :

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6
ATTENUATION	ADAPTATION	EAU	RESSOURCES	POLLUTION	BIODIVERSITE
Lutte contre le changement climatique	Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	Gestion des ressources en eau	Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques	Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols	Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
Correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes.	A trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.	Fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.	Caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation plus efficace des ressources ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques.	A trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.	Fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'axe Biodiversité est considéré sous le prisme du changement de l'usage des sols dans le budget vert, et sous l'angle du prélèvement des ressources.

Pour 2024, les comptes du SDEG 16 définis dans le décret du 16 juillet 2024 se répartissent sur 3 axes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	2 076,00	0,00	0,00	0,00	2 076,00	0,00
A125	Constructions	68 320,65	66 636,52	0,00	0,00	1 684,13	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	13 683 149,45	11 390 274,25	0,00	0,00	2 292 875,20	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 753 546,10	11 456 910,77	0,00	0,00	2 296 635,33	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	2 076,00	0,00	0,00	0,00	2 076,00
A125	Constructions	68 320,65	66 636,52	0,00	1 684,13	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	13 683 149,45	3 473 271,81	0,00	78 054,33	10 131 823,31
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 753 546,10	3 539 908,33	0,00	79 738,46	10 133 899,31

Madame Laure GAUTHIER explique les travaux valorisés dans l'axe 1 :

- Code A125 : travaux sur bâtiment
 - Favorables : pompe à chaleur, fenêtres ...
 - Neutres : volets roulants
- Code A155 : travaux du SDEG 16
 - Favorables : travaux d'éclairage public (hors fonds vert)
 - Neutres : mises en lumière, cartographie, PCRS

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	2 076,00	0,00	0,00	2 076,00	0,00
A125	Constructions	68 320,65	0,00	0,00	0,00	68 320,65
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	13 683 149,45	6 708 114,08	0,00	2 214 820,87	4 760 214,50
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 753 546,10	6 708 114,08	0,00	2 216 896,87	4 828 535,15

Madame Laure GAUTHIER explique les travaux valorisés dans l'axe 2 :

- Code A120 : terrains
 - Neutres : achat de terrains, géomètres ...
- Code A155 : travaux du SDEG 16
 - Favorables : travaux d'extension des réseaux réalisés en souterrain, effacement des réseaux (électriques, communications électroniques, éclairage public), sécurisation des réseaux électriques
 - Neutres : travaux de renforcement des réseaux électriques, appuis communs

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	2 076,00	0,00	0,00	0,00	2 076,00
A125	Constructions	68 320,65	0,00	0,00	0,00	68 320,65
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	13 683 149,45	1 208 888,36	0,00	0,00	12 474 261,09
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 753 546,10	1 208 888,36	0,00	0,00	12 544 657,74

Madame Laure GAUTHIER explique les travaux valorisés dans l'axe 6 :

- Code A155 : travaux du SDEG 16
 - Favorables : travaux d'éclairage public Fonds vert

Le Président Jean-Michel BOLVIN assiste à la discussion.

Il n'est posé aucune question par les membres du Comité Syndical.

Le Président Jean-Michel BOLVIN quitte la salle de réunion avant les opérations de vote.

La 1^{ère} Vice-Présidente précise que les modalités de vote du compte financier unique du budget principal sont les suivantes : le budget est voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

La 1^{ère} Vice-Présidente propose de procéder au vote du compte financier unique 2024 du budget principal.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

56 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Approuve** le compte financier unique 2024 du budget principal tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - par voie de conséquence, le compte financier unique 2024 du budget principal est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le compte financier unique 2024 du budget principal.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.